

Développement Economique - Stratégie et plan d'actions 2015-2020

I-Rappel des enjeux identifiés par la Charte intercommunale

- **Pérenniser l'attractivité des zones d'activités :** Un schéma de développement doit permettre d'assurer une homogénéité de traitement des ZA, de définir une image qualitative, de valoriser les entreprises et filières présentes sur le territoire.
Il convient de structurer, différencier et qualifier l'offre économique, à travers la construction d'une typologie des sites d'accueil diversifiée, pour répondre au mieux aux besoins des entreprises. Cette démarche doit éviter une concurrence entre les collectivités du territoire et favoriser une meilleure lisibilité de l'offre immobilière. Elle servira d'appui à une politique partagée de promotion économique.
- **Améliorer l'attractivité commerciale et l'offre de services :** La maîtrise du développement des zones commerciales repose sur plusieurs principes : augmenter la sensation de proximité entre secteurs centraux et périphériques par des traitements qualitatifs et des liaisons modes doux, renforcer la complémentarité entre l'offre commerciale de proximité en centres bourgs et les grands pôles commerciaux pour lutter contre l'évasion commerciale, adapter l'offre aux grandes évolutions socio-économiques.
- **Conforter les atouts de l'agriculture :** La CCEL doit soutenir l'implantation de nouvelles exploitations, la diversification des activités et les innovations, autour de savoir-faire reconnus.

II- Orientations et actions sur 2015-2020

Axe 1 : Développer et organiser la capacité d'accueil d'entreprises

Objectifs :

- Disposer de foncier et d'immobilier pour permettre l'implantation et le développement d'entreprises
- Améliorer le niveau qualitatif des ZA et leur gestion

Axe 2 : Accompagner les actions collectives des entreprises et les filières

Objectifs :

- Préserver la diversité et la richesse du tissu économique à travers un soutien spécifique à certaines filières
- Produire une identité économique du territoire axée sur les compétences des entreprises
- Attirer des activités à haute valeur ajoutée pour renforcer l'attractivité et l'image des ZA
- Soutenir les initiatives des entreprises améliorant leur « cadre de vie »
- Veiller au développement harmonieux de l'offre commerciale

Axe 3 : Connaître et promouvoir le tissu économique du territoire

Objectifs :

- Valoriser l'image de la CCEL
- Promouvoir les ZA auprès des prospects
- Mieux connaître la vie économique de la CCEL